



Conseil économique et social

Provisoire

9 janvier 2008
Français
Original: anglais

Session de fond de 2007

Compte rendu analytique provisoire de la 48^e séance

Tenue au siège à New York le jeudi 4 octobre 2007 à 10 heures.

Président : M. Čekuoliš (Lituanie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- g) Administration publique et développement (*suite*)
- h) Coopération internationale en matière fiscale (*suite*)
- i) Forum des Nations Unies sur les forêts (*suite*)
- k) Cartographie (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

07-52817 (F)



La séance est ouverte à 11 h 20

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

*Programme pluriannuel de travail pour 2008-2009
Examens ministériels annuels*

1. **Le Président** dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite adopter la décision qui a été arrêtée verbalement au cours des consultations informelles et qui se lit comme suit : « Adopte les thèmes suivants pour les examens annuels de fond au niveau ministériel pour les deux prochaines années :

- 2008 : Mettre en oeuvre les objectifs et les engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable; et
- 2009 : Mettre en œuvre les objectifs et les engagements convenus au niveau international en ce qui a trait à la santé publique mondiale ».

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Mme Gomes** (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, se félicite de la décision du Conseil. En établissant pour le segment de haut niveau un plan de travail prévisible et solide, cette décision permettra que le Secrétariat se prépare mieux aux examens ultérieurs et que les organes subsidiaires du Conseil ainsi que d'autres organisations internationales et organisations de la société civile compétentes apportent en temps opportun une contribution à ces examens. Pour maintenir la prévisibilité requise, le Conseil doit veiller à ce que les thèmes retenus pour les sessions à venir soient adoptés deux ans à l'avance.

4. **M. Heidt** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation s'est associée avec plaisir au consensus qui s'est dégagé sur cette décision. Dans sa préparation de l'examen de 2008, le Secrétariat doit tout faire pour éviter les doubles emplois et pour concentrer ses efforts dans des domaines susceptibles de revêtir le plus d'intérêt possible pour le débat sur le développement mondial; il doit également mener des consultations étroites avec les États membres avant de préparer la documentation. La meilleure manière de maintenir la prévisibilité des thèmes sera de mettre en place une procédure régulière permettant de décider de ces thèmes plusieurs années à l'avance.

5. **M. Ayub** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de l'esprit de compromis qui a prévalu au cours des consultations informelles. Il attend avec intérêt les présentations que feront aussi bien les pays développés que les pays en développement sur les deux thèmes.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

g) Administration publique et développement (suite) (E/2007/44 et E/2007/L.40)

6. **Le Président** attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité d'experts de l'administration publique (E/2007/44) et sur le projet de résolution figurant dans le document E/2007/L.40. Ce projet n'a aucune incidence sur le budget-programme.

7. **Mme Ayesha** (Pakistan) dit qu'au cours des consultations informelles, elle a cru comprendre que le seul changement que le projet de résolution apportait à celui figurant dans le rapport concernait le paragraphe 8.

8. **M. González Pérez** (Cuba) dit qu'il a eu la même impression.

9. **Mme Brown** (Canada), prenant la parole en tant que facilitatrice des consultations sur l'administration publique et le développement, dit que, puisque effectivement le paragraphe 8 a été le seul discuté, il serait peut-être souhaitable de ne modifier que le paragraphe 8 du projet de résolution figurant dans le rapport pour qu'il se lise comme suit : « *Prie en outre* le Secrétariat de continuer de jouer utilement son rôle en facilitant la mise en oeuvre des grandes orientations pertinentes contenues dans le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information³ ». Ce paragraphe pourrait renvoyer à la note de bas de page ci-après: Voir le Sommet mondial sur la société de l'information, Agenda de Tunis pour la société de l'information — annexe, Grande orientation C1, « Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement » et Grande orientation C7, « Les applications TIC : administration électronique »

10. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution figurant au

chapitre I du rapport (E/2007/44), tel que modifié oralement.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. *Le projet de résolution E/2007/L.40 est retiré.*

h) Coopération internationale en matière fiscale
(suite) (E/2006/45, E/2007/L.30 et L.8)

13. **Mme de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) rappelle que le projet de résolution original (E/2007/L.30) avait sur le budget-programme des incidences qui ont été portées à l'attention du Conseil dans le document E/2007/L.16; il aurait fallu dégager des ressources complémentaires d'un montant de \$367,000. En revanche, le projet de résolution révisé (E/2007/L.38) ne comporte aucune incidence sur le budget-programme.

14. *Le projet de résolution E/2007/L.38 est adopté.*

15. *Le projet de résolution E/2007/L.30 est retiré.*

i) Forum des Nations Unies sur les forêts (suite)
(E/2007/42 et Corr.1, E/2007/L.22/Rev.1,
E/2007/L.39)

16. **Le Président** attire l'attention du Conseil sur le document E/2007/L.39, qui contient des amendements qu'il est proposé d'apporter au projet de résolution intitulé "Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts", contenu dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2007/42), et sur le document indiquant les incidences qu'ont sur le budget-programme les recommandations contenues dans ce rapport (E/2007/L.22/Rev.1). Il considère que le Conseil souhaite différer la décision sur le projet de résolution.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Mme Ayesha** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, attire l'attention du Conseil sur le texte anglais non édité d'un projet de décision sur l'apport d'un soutien au Bureau en vue de la préparation des futures sessions du Forum des Nations unies sur les forêts et demande que ce texte soit examiné à la prochaine session du Conseil sous le point 13 i) de l'ordre du jour.

19. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision contenu dans le rapport sur les travaux de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2007/42).

Projet de résolution I: Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

20. *Le projet de résolution I est adopté.*

Projet de résolution II: dates et lieu de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

21. *Le projet de résolution II est adopté.*

Projet de résolution III: Rapport sur les travaux de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et ordre du jour provisoire de la huitième session de ce forum

22. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite ne se prononcer sur le projet de décision qu'après s'être prononcé sur l'adoption du projet de résolution E/2007/L.39.

23. *Il en est ainsi décidé.*

k) Cartographie (suite) (E/CONF.97/7)

24. **Le Président** dit qu'il considère le Conseil souhaite prendre note du rapport de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.97/7) et approuve la recommandation tendant à convoquer la dix-huitième conférence de la même série en 2009.

25. *Il en est ainsi décidé.*

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite) (E/2007/74)

26. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite prendre note de la note du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture transmettant le rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (E/2007/74).

27. *Il en est ainsi décidé.*

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations (suite)

28. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur les sièges vacants restant à pourvoir dans ses organes subsidiaires pour lesquelles des candidatures ont été reçues.

Commission des stupéfiants

29. **Le Président** dit que le Groupe des États africains a entériné les candidatures du Cameroun et de la République démocratique du Congo aux deux sièges à pourvoir par ce groupe à la Commission des stupéfiants. Il considère que le Conseil souhaite élire par acclamation les candidats proposés pour un mandat de quatre ans commençant le 1er janvier 2008.

30. *Il en est ainsi décidé.*

Commission du développement durable

31. **Le Président** dit que le Groupe des États africains a entériné la candidature de la République démocratique du Congo au siège à pourvoir par ce groupe à la Commission du développement durable. Il considère que le Conseil souhaite élire par acclamation le candidat proposé pour un mandat de trois ans commençant à la première séance de la dix-septième session de la Commission et expirant à la clôture de la dix-neuvième session en 2011.

32. *Il en est ainsi décidé.*

33. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil décide de reporter de nouveau l'élection d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autre États pour le même mandat de trois ans.

34. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

35. **Le Président** dit que le Groupe des États africains a entériné la candidature de la République du Congo et que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a entériné les candidatures du Brésil et de la Jamaïque aux sièges à pourvoir par ces groupes au Conseil d'administration du programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU - Habitat). Le Groupe des États d'Europe occidentale et autre États ont entériné la candidature d'Israël à un des trois postes à pourvoir par ce groupe au Conseil d'administration. Le Président considère que le Conseil souhaite élire par acclamation les candidats proposés pour un mandat de quatre ans commençant le 1er janvier 2008.

36. *Il en est ainsi décidé.*

37. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil décide de reporter de nouveau l'élection d'un membre du Groupe des États d'Asie et de deux membres du

Groupe des États d'Europe occidentale et autre États pour le même mandat de quatre ans.

38. *Il en est ainsi décidé.*

39. **Le Président** rappelle au Conseil que depuis les élections de 2005 il reste un siège à pourvoir au Conseil d'administration par le Groupe des États d'Asie (décision du Conseil 2005/201 B), pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2008. Aucune candidature n'a été reçue à ce jour.

La séance est levée à 12 heures.